

2009/1731 - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2009 AU TITRE
DU PROJET EDUCATIF LOCAL (DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« A l'occasion de la séance du 4 mai dernier, le Conseil Municipal a approuvé la programmation financière des actions de l'année 2009 instruites dans le cadre de l'appel à projets au titre du Projet Educatif Local de Lyon.

Ce rapport a pour objet de compléter la programmation initiale par des actions dont l'instruction n'était pas achevée lors de la finalisation des délibérations précédentes.

Le tableau ci-dessous précise par arrondissement les différentes actions proposées par les comités de pilotage d'arrondissement prenant en compte les priorités définies dans les schémas de développement territorial du CUCS et validées par le comité de pilotage du Projet Educatif Local de Lyon.

Ce tableau liste également les actions à caractère éducatif ou socio-éducatif financées, bénéficiant au moins pour partie, de subventions imputées sur les crédits spécifiques au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon.

Ardt	Structure maitre d'ouvrage	Action	Montant proposé	Délégation Politique de la Ville (L.L)	Délégation Education (Y.F)	
				CUCS LC 46100	CEJ LC 41944	Accueil enfants porteurs handicap LC 41946
4	Centre social Pernon 27 rue Pernon 69004 LYON	Centre de loisirs 3/5 ans développement de l'offre de 8 places	4 000 €		4 000 €	
5	MJC Ménival 29 avenue de Ménival 69005 LYON	Accès aux loisirs pour les enfants porteurs de handicap	1 000 €			1 000 €
5/9	Centre social Champvert 204 avenue B. Buyer 69009 LYON	Action Sœur Janin	16 000 €		16 000 €	
8	MJC Laënnec-Mermoz 21 rue Genton 69008 LYON	Espace parents-enfants	2 500 €	2 500 €		
		Espace jeunes	23 210 €	1 000 €	22 210 €	
Totaux			46 710 €	3 500 €	42 210 €	1 000 €

Vu les avis émis par les Conseils des 4^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa commission Education - Petite enfance ;

DELIBERE

1- La programmation complémentaire 2009 des actions inscrites au titre du volet extra-scolaire du projet éducatif local et figurant dans le tableau ci-dessus est approuvée.

2- Le modèle type de convention d'application à signer avec les associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement, est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer les conventions d'application avec les associations concernées.

4- La dépense en résultant, soit 46 710 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, comme suit:

- 42 210 euros sur la ligne de crédit 41944 – nature 6574 – fonction 522, après transfert de 4 500 euros depuis la ligne de crédit 41936 – nature 6574 – fonction 025 ;

- 1 000 euros sur la ligne de crédit 41946 – nature 6574 – fonction 522 ;

- 3 500 euros sur la ligne de crédit 46100 – nature 6574 – fonction 520, après transfert des crédits de la ligne 41780 – nature 574 – fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL